



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 4098

Texte de la question

M. Jacques Brunhes appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation de ceux que l'on nomme les « reçus-collés » à l'issue des épreuves d'admission des CAPES/T pour l'année en cours. Ceux-ci, au nombre de 144, ont été jugés aptes à enseigner par les jurys des concours, mais n'ont toujours pas cependant été recrutés par le ministère. Les personnes concernées vivent d'autant plus mal cette impossibilité d'enseigner que le nombre de postes soumis aux concours en 1997 a été sensiblement à la baisse du fait des décisions du précédent gouvernement (1 154 postes en 1997 contre 2 000 en 1996). Leur recrutement ne devrait d'ailleurs pas surcharger les capacités budgétaires du ministère puisque, tous concours et toutes disciplines confondus, le déficit entre les prévisions et le nombre d'admis est de 1 126 cette année. De plus, une mesure de recrutement les concernant contribuerait à soulager notre système éducatif et à améliorer la pyramide des âges d'une profession dont la moitié des actuels titulaires est appelée à prendre sa retraite dans les douze ans qui viennent. Il lui demande donc comment il entend répondre à l'attente de ces jeunes, dont la qualité des études a été reconnue, et qui ne demandent qu'à en faire bénéficier l'éducation nationale.

Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM. Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Brunhes](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4098

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3252

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4645